

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SYDELON DU 7 DECEMBRE 2016 A 19H12

AU SYDELON

(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)
LE COMITE SYNDICAL,

réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET

Membres élus : 20 En activité : 20 Membres présents : 13

Membre ayant donné procuration : 1

Membres absents excusés: 6

L'an deux mille seize, le sept décembre à dix-neuf heures et douze minutes, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 29 novembre 2016, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE THIONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. SAPIN, Mme BUHAJEZUK,

M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH

J VAL DE FENSCH : M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. CORAZZA, M. JURCZAK,

M. MEDVES et M. TARILLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

CATTENOM ET ENVIRONS : M.

: M. PAQUET

Etait absent (avec procuration):

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

CATTENOM ET ENVIRONS

: M. LANGENFELD a donné procuration à M. PAQUET

Etaient absents excusés:

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE

THIONVILLE

: M. FERRERO et M. FISCHER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU VAL DE FENSCH

: Mme CORION

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

CATTENOM ET ENVIRONS

: M. THEIS

par la délégation du Président.

Stéphanie SIEBERT

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. TRITZ

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : 1 4 DEC. 2016

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération N°2016-22:

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016

Délibération N°2016-23:

Participations 2017, des structures membres, liées aux prestations de

traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Délibération N°2016-24:

Demande de soutien financier auprès de l'ADEME dans le cadre du

programme d'animation

Délibération N°2016-25:

Régularisation de l'appel à cotisation des membres du SYDELON

Délibération N°2016-26:

Attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel de la

Communauté d'agglomération du Val de Fensch-Année 2017

Délibération n°2016-22

Objet: Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016.

Le comité syndical:

adopte le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 21 septembre 2016.

Délibération n°2016-23

Objet: Participations 2017, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical:

accepte de maintenir le montant du douzième de la participation estimé pour 2016 jusqu'au vote du budget primitif 2017.

Délibération n°2016-24

Objet: Demande de soutien financier auprès de l'ADEME dans le cadre du programme d'animation

Le comité syndical:

rapporte la délibération du 9 décembre 2015,

- accepte de s'engager dans ce nouveau dispositif d'aides visant un programme d'animation autour de la prévention et gestion des déchets,
- autorise le Président, ou son représentant, à demander une subvention auprès de l'ADEME pour un programme d'animation autour de la prévention et gestion des déchets.

Délibération n°2016-25

Objet : Régularisation de l'appel à cotisation des membres du SYDELON

Le comité syndical:

- fixe le montant de la cotisation des membres du SYDELON à 2 euros TTC soit 1.8181 euros HT arrondi à 1.82 euros HT par habitant et ce depuis la création du SYDELON,
- confirme que le montant de la participation et des régularisations des membres du SYDELON a été déterminé en TTC depuis sa création.

Délibération n°2016-26

Objet : Attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch-Année 2017

Le comité syndical:

 vote le versement d'une subvention de 1732 € à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'exercice 2017.

> Siège : 1A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h46.

Yutz, le 1 4 DEC. 2016

Le Président,

Michel PAOLET